



Achat d'un velo electrique

Par **Josie83**, le **26/09/2015** à **11:58**

Il y a quelques jours j'ai acheté par l'intermédiaire d'une collègue en qui j'avais toute confiance, un velo electrique que j'ai payé 300 € en liquide. Lors de l'achat Je l'ai essayé sur dans ma residence sans problème. Par contre le lendemain, j'ai été dans l'impossibilité de le faire monter une pente sans élan. J'ai demandé l'annulation de cette vente mais ma collègue refuse de le reprendre et de me donner les coordonnées du vendeur qu'elle dit ignorer. Elle ne peut pas non plus me fournir la facture. Je viens d'apprendre par le fabricant à qui j'ai communiqué le n° de châssis que ce velo avait été vendu en 2009 aux magasins Carrefour pour une promotion exceptionnelle qu'il était proposé à 199 € TTC. De plus il m'a confirmé qu'étant donné son ancienneté, la batterie en plomb ne pouvait plus jouer son rôle d'assistance.

Que puis je faire ?